Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 084-218400893-20260504-26_DGS_104B-DE

Ville de Pertuis

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de PERTUIS

Séance du 29 Avril 2026

N° 26.DGS.104

OBJET : Indemnités de fonction des élus

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT NEUF, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilot Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois d'Avril sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : **Mesdames, Messieurs**, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Marie Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoints.**

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :
Anne Priscille BAZELAIRE à Jean François MIRETTI
Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN
Julien POGOLOTTI à Michel AUTRAN

Mes chers collègues,

À la suite du renouvellement du conseil municipal intervenu le 28 mars 2026, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et, le cas échéant, des conseillers municipaux titulaires d'une délégation de fonction.

Exposé des motifs :

Les indemnités de fonction des élus municipaux sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'Indice Brut Terminal (IBT) de l'échelle indiciaire de la fonction publique, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants, les taux maxima sont fixés à :

•67,6 % de l'indice brut terminal pour le Maire (article L.2123-23 du CGCT) ;
•28,6 % de l'indice brut terminal pour les Adjoints au Maire (article L.2123-24 du CGCT).

La population à prendre en compte est la population municipale résultant du dernier recensement publié par l'INSEE à savoir pour PERTUIS 19548 habitants.

Conformément à l'article R.2123-23 du CGCT, les communes chefs-lieux de canton peuvent appliquer une majoration de 15 % aux indemnités du Maire et des Adjoints.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 084-218400893-20260504-26_DGS_104B-DE

La commune de Pertuis étant bureau centralisateur du canton de Pertuis, cette majoration est bien appliquée.

Le conseil municipal détermine librement la répartition de cette enveloppe entre les élus bénéficiaires

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-20, L.2123-23, L.2123-24, L.2123-24-1 et R.2123-23 ;
VU la population municipale en vigueur au 1er janvier 2026, soit 19 548 habitants ;
VU les délibérations du Conseil Municipal de Pertuis en date du 28 mars 2026, relatives respectivement à l'élection du Maire et à l'élection des adjoints au Maire ;

Compte tenu du montant de l'enveloppe globale ainsi déterminé, les membres du nouveau Conseil Municipal, sont appelés à délibérer sur le montant des indemnités des élus détaillés dans le tableau récapitulatif.

Au vu de ce qui précède, et ouï l'exposé de son Président, le conseil municipal :

PAR :

- 27 POUR

- 6 ABSTENTIONS (C.ANDJERAKIAN (+1), JF. MIRETTI (+1), N. BLANC, C. PERRY)

- **FIXE** le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique,
- **OCTROIE** la majoration de 15 % au titre de commune chef-lieu de canton aux indemnités du Maire et des Adjoints,
- **ADOPTE** la répartition des indemnités de fonction fixée conformément au tableau récapitulatif annexé à la présente délibération,
- **ASSURE** mensuellement le versement des indemnités de fonction.

Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.

MAIRIE DE PERTUIS DGS

La Secrétaire de séance,
Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA.

Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA | Elu
SPORTS

Le 6 mai 2026

Certifié exécutoire
Publié le 4 mai 2026
Transmis en Préfecture le :

Ville de Pertuis

Indemnités des élus

	QUALITE DE L'ELU	NOM	Proposition soumise au Conseil municipal qui sera amené à voter les taux de base et le taux de majoration pour les chef lieux de canton					Enveloppe maximale				
			taux de base	Indemnité de Base	Taux majoration	Majoration chef lieu de	total	taux de base	Indemnité de Base	Taux majoration	Majoration CLC	total
1	MAIRE	AUCLAIR	47,0000%	1 931,94 €	15,00%	289,79 €	2 221,74 €	67,6000%	2 778,71 €			
2	1er ADJOINT	MENGIN	17,0000%	698,79 €	15,00%	104,82 €	803,61 €	28,6000%	1 175,61 €			
3	2ème ADJOINT	BARONE	17,0000%	698,79 €	15,00%	104,82 €	803,61 €	28,6000%	1 175,61 €			
4	3ème ADJOINT	NGUYEN-TALIANA	17,0000%	698,79 €	15,00%	104,82 €	803,61 €	28,6000%	1 175,61 €			
5	4ème ADJOINT	AUTRAN	17,0000%	698,79 €	15,00%	104,82 €	803,61 €	28,6000%	1 175,61 €			
6	5ème ADJOINT	GIULIANOTTO	17,0000%	698,79 €	15,00%	104,82 €	803,61 €	28,6000%	1 175,61 €			
7	6ème ADJOINT	APPLANAT	17,0000%	698,79 €	15,00%	104,82 €	803,61 €	28,6000%	1 175,61 €			
8	7ème ADJOINT	LUCHETTI	17,0000%	698,79 €	15,00%	104,82 €	803,61 €	28,6000%	1 175,61 €			
9	8ème ADJOINT	CHASSAGNE	17,0000%	698,79 €	15,00%	104,82 €	803,61 €	28,6000%	1 175,61 €			
10	9ème ADJOINT	CLEMENT	13,0000%	534,37 €	15,00%	80,16 €	614,52 €	28,6000%	1 175,61 €			
11	CONSEILLER DELEGUE	ACERO	4,6000%	189,08 €			189,08 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
12	CONSEILLER DELEGUE	BURDEYRON	4,6000%	189,08 €			189,08 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
13	CONSEILLER DELEGUE	COHEN	4,6000%	189,08 €			189,08 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
14	CONSEILLER DELEGUE	COLOMBARD	4,6000%	189,08 €			189,08 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
15	CONSEILLER DELEGUE	CRUMIERE	19,5000%	801,55 €			801,55 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
16	CONSEILLER DELEGUE	DANDRE	4,6000%	189,08 €			189,08 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
17	CONSEILLER DELEGUE	DER VARTANIAN	19,5000%	801,55 €			801,55 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
18	CONSEILLER DELEGUE	DICHE-JOSEPH	4,6000%	189,08 €			189,08 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
19	CONSEILLER DELEGUE	DIEULOUFET	4,6000%	189,08 €			189,08 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
20	CONSEILLER DELEGUE	FRAIKIN	4,6000%	189,08 €			189,08 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
21	CONSEILLER DELEGUE	LECAULT	4,6000%	189,08 €			189,08 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
22	CONSEILLER DELEGUE	LEDUC	4,6000%	189,08 €			189,08 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
23	CONSEILLER DELEGUE	MICHEL	4,6000%	189,08 €			189,08 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
24	CONSEILLER DELEGUE	NARBONNE	0,0000%	0,00 €			0,00 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
25	CONSEILLER DELEGUE	NICOLAS	14,9500%	614,52 €			614,52 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
26	CONSEILLER DELEGUE	ODETTO	4,6000%	189,08 €			189,08 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
27	CONSEILLER DELEGUE	POGOLOTTI	19,5000%	801,55 €			801,55 €	0,0000%	0,00 €			0,00 €
	Total			13 344,80 €		1 208,49 €	14 553,30 €		13 359,19 €			
	indice terminal	4110,52		14,39 €								

fichier: C:\Users\e.baudrier\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Outlook\JRF6H4YG\Copie de 3_PJ_Indemnites Elus 29.04.26 v 23.04.26 17h (002).xlsx, page 1 de 1, modifié le 23/04/2026 à 17:51

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 084-218400893-20260504-26_DGS_104B-DE